

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : LOSKA®
Code du produit : 081-04

Autres moyens d'identification
Identifiant Unique De
Formulation (UFI): 9JDD-7AG2-120V-K3X7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide
Concentré émulsionnable (EC)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Life Scientific Ltd,	LIFE SCIENTIFIC FRANCE
	Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone:	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web:	www.lifescientific.com	
Email:	info@lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë (par voie orale)	Catégorie 4	H302
Irritant pour la peau	Catégorie 2	H315
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1B	H317
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2	H361d
Dangereux pour le milieu aquatique – danger chronique	Catégorie 2	H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de prudence :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

2.3. Autres dangers

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages céréales d'hiver..
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales de printemps.
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales d'hiver.
Spa 1 : Pour éviter le développement de la résistance de certaines maladies des céréales au prothioconazole et au métconazole, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural sur blé et triticale.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 10 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ;
- et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) telles que définies selon les critères de l'article 57 de REACH, Règlement (CE) N°1907/2006 à une concentration individuelle supérieure à 0.1% - liste publiée par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) conformément à l'article 59 de REACH (<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>).

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou tPtB telle que définie à l'annexe XIII du Règlement REACH (CE) N°1907/2006.

Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS	EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Prothioconazole	178928-70-6	605-841-2	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	10.0
Metconazole	125116-23-6	603-031-3	Classification harmonisée (Index n° 613-284-00-1) Repr. 2, H361d Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 2, H411	4.8
N,N-Dimethyldecan-1-amide	14433-76-2	238-405-1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	< 30
Alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3 or 160901-09-7	-	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	< 50

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- En cas de contact cutané : Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.
- En cas de projection dans les yeux : Rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Par précaution, consulter immédiatement un médecin ou un spécialiste.
- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
- S'éloigner de la zone dangereuse. Dans tous les cas, en cas de doute ou si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- En cas d'intoxication animale : Contacter votre vétérinaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes observés chez les animaux de laboratoire : Saignement du nez
Larmolement
Perte de la coordination.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Pour les petits feux : Utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, de la mousse ou du dioxyde de carbone (CO₂).

Pour les grands incendies : Utiliser de la mousse anti-alcool ou de l'eau pulvérisée.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui peut causer le feu pour disperser ou de propagation.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

Peuvent être dégagés en cas d'incendie :
 Oxydes de carbone (CO, CO₂)
 Oxydes d'azote (NO_x)
 Acide chlorhydrique (HCl)
 Chlore

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et un endroit protégé. Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec les yeux.

En cas de dispersion accidentelle d'une grande quantité, évacuer tout le personnel et n'autoriser l'accès qu'à des opérateurs entraînés et équipés d'appareil de respiration autonome.

Assurer une ventilation adéquate.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique. Nettoyer et neutraliser la zone d'épandage, les outils et les équipements à l'aide de javel, savon et eau. Absorber les eaux de lavage et les ajouter aux déchets collectés. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant recyclage ou élimination.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises. Travailler dans un lieu bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Pour la protection individuelle, voir Rubrique 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Emballage : Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Les limites d'exposition :

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Valeurs limites biologiques :

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Protection respiratoire : La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Une combinaison de gaz, de vapeur et de particules respirables peuvent se former avant que des mesures techniques efficaces soient mises en place. Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de déversement accidentel, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute circonstance où des respirateurs à purification d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection de la peau : Porter des vêtements résistant aux produits chimiques appropriés basés sur le potentiel de contact avec la peau. Laver toutes les parties du corps souillées avec de l'eau et du savon après avoir ôté les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser. Porter un vêtement de protection imperméable, le cas échéant.

Protection des mains : Utiliser des gants en caoutchouc et nitrile ou d'autres gants résistant aux produits chimiques appropriés. Les gants doivent avoir une résistance minimum dans le temps qui est adaptée à la durée de l'exposition. Les gants doivent être changés lorsqu'on suspecte qu'ils sont percés.

Protection des yeux : Éviter tout contact avec les yeux. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Mesures d'ordre technique : Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les contrôles d'aération locaux. Évaluer l'exposition et utiliser des mesures supplémentaires appropriées pour

maintenir les concentrations atmosphériques sous les seuils d'exposition concernée. Si nécessaire, demander des conseils d'hygiène du travail.

Mesures d'hygiène :

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses. Prendre une douche à la fin de la journée de travail. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	Jaune foncé
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé
pH (10g/l) :	4-6
Point de fusion (°C) :	Non déterminé
Point d'ébullition (°C) :	Non déterminé
Point d'éclair (°C) :	135
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation (°C) :	386
Température de décomposition :	Non déterminé
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif
Densité :	0.9973 g/cm ³
Log P octanol / eau (à 20 °C) :	Non déterminé
Viscosité (Dynamique) :	103 mPa.s (20 °C)
Viscosité (Cinématique) :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Dispersable
Tension de surface:	30.4 mN/m (20 °C)

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs : Non explosif

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peuvent être dégagés en cas d'incendie :
Oxydes de carbone (CO, CO₂)
Oxydes d'azote (NO_x)
Acide chlorhydrique (HCl)
Chlore.

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

DL50 orale rat :	300 mg/kg ≤ Acute Toxicity Estimate ≥ 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat :	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
CL50 inhalation rat :	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Irritation des yeux :	Risque de lésions oculaires graves.
Irritation de la peau :	Irritant pour la peau.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Susceptible de provoquer une sensibilisation cutanée (OECD 429).
Mutagenicité sur les cellules germinales :	Prothioconazole et metconazole : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène
Cancérogénicité :	Prothioconazole : Metconazole : Dans les études à long terme réalisées avec des rongeurs avec de grandes quantités, une action favorisant la formation de tumeurs, et qui est probablement la conséquence d'une lésion hépatique spécifique aux rongeurs a été observée; celle-ci n'est cependant pas transposable à l'homme
Toxicité pour la reproduction :	Prothioconazole : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale. Metconazole : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
Toxicité pour le développement :	Prothioconazole : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Prothioconazole sont liés à la toxicité maternelle. Metconazole : Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/teratogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):
Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):
Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

CL ₅₀ poisson (96 h):	5.93 mg/L
CE ₅₀ Daphnie (48 h) :	6.06 mg/L
ErC ₅₀ algues (72h) :	9.67 mg/l
NOEC chroniques algues (72h) :	2.93 mg/l

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Prothioconazole :	Pas rapidement biodégradable
	Metconazole :	Pas rapidement biodégradable
Koc	Prothioconazole :	Koc: 1765 ml/g
	Metconazole :	Koc: 1116 ml/g

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Prothioconazole :	Ne montre pas de bioaccumulation.
Metconazole :	Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Prothioconazole :	Faible mobilité dans le sol
Metconazole :	Faible mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets procédures d'élimination : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts. Lorsque cela est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés : Vider les restes. Triples conteneurs rincer. Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides devraient être prises pour le recyclage local ou l'élimination des déchets.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PROTHIOCONAZOLE, METCONAZOLE).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH
<http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4511, 3440

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LOSKA® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 03.12.2024

Date de la version actuelle délivrance : 11/09/2025

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et peuvent ne pas être applicables si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.